



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-013-2016-10

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-30-012 - ARRETE n° DS 2016/097 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (5 pages) Page 3

IDF-2016-09-30-013 - ARRETE n° DS-2016/079 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (4 pages) Page 9

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2016-10-10-004 - Arrêté du 10 octobre 2016 portant délégation de signature à madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil (3 pages) Page 14

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-30-012

ARRETE n° DS 2016/097

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
du Directeur général de l'Agence régionale de santé

arrêté DS général D.D. 78 septembre 2016 - RAA

Ile-de-France

ARRETE n° DS 2016/097

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Corinne FELIERS, Déléguée départementale des Yvelines par intérim à effet de signer, pour la délégation départementale des Yvelines, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections
- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale des Yvelines par intérim, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Madame Myriam BURDIN, Responsable du pôle offre de soins et médico-sociale, sur l'ensemble des attributions de la Déléguée départementale des Yvelines par intérim.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée départementale des Yvelines par intérim et de la Responsable du pôle offre de soins et médico-sociale, délégation de signature est donnée aux Responsables de département dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame le Docteur Marilyne BREMENT-MARCHESSEAU, Responsable du département ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Madame Delphine HUYGHE, Responsable du département établissements de santé
- Monsieur Emmanuel PERESSINI, Conseiller Ressources Humaines
- Madame le Docteur Nathalie RABIER-THOREAU, Responsable du département prévention et promotion de la santé
- Madame Christine VUILLAUME, Responsable du département médico-social

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée départementale des Yvelines par intérim, de la Responsable du pôle offre de soins et médico-sociale et des Responsables de départements, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de compétence de leur service d'affectation :

- Madame Karine ANDREU, département veille et sécurité sanitaire,
- Madame Maud BARCELO, département médico-social, secteur personnes handicapées
- Monsieur Jordan BARLEMONT, département veille et sécurité sanitaire,
- Madame Linda BOUHITEM, département médico-social, service personnes âgées
- Madame Isabelle BRUNO, département ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Madame Elise CALAFAT, gestion des réclamations et inspections
- Monsieur le Docteur Pierre DAVIOT, département médico-social, secteur personnes handicapées
- Madame Camille DEL CERRO, département médico-social, secteur personnes handicapées
- Monsieur le Docteur Hung DO CAO, département établissements de santé
- Madame Nathalie GALLET, département établissements de santé
- Madame Sophie FABER, département veille et sécurité sanitaire
- Madame Marie-Claude GOURDET, département veille et sécurité sanitaire,
- Monsieur Frédéric GUENARD, département établissements de santé
- Madame le Docteur Sylvie GUIBERT, département médico-social, service personnes âgées
- Madame Khadija LEVILLAIN, département ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Madame Nathalie MALLET, département veille et sécurité sanitaire
- Madame Lorraine MANCEAU, département prévention et promotion de la santé
- Madame Nadège MAVOKA-ISANA, département veille et sécurité sanitaire
- Madame le Docteur Vanessa MESLE, Responsable de la cellule Veille épidémiologique et gestion sanitaires
- Madame Catherine MISSEL, département médico-social, secteur personnes handicapées et réclamations inspections
- Monsieur Guillaume MOURET, département prévention et promotion de la santé
- Madame Isabelle OTLET, département prévention et promotion de la santé

- Madame Marie-France PLAZANET, département établissements de santé
- Mme Béatrice POULLENNEC, département médico-social, secteur personnes âgées
- Madame Sylvie ROME, département médico-social, secteur personnes handicapées
- Madame Alice SANCHEZ, département médico-social, secteur personnes âgées
- Madame le Docteur Sylvie WEBER, département établissements de santé

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée départementale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Madame Anne VENRIES, Déléguée départementale adjointe du Val d'Oise.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée départementale du Val d'Oise, de la Déléguée départementale adjointe du Val d'Oise, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée départementale du Val d'Oise, de la Déléguée départementale adjointe du Val d'Oise et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaire
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Corinne FELIERS, Déléguée départementale des Yvelines par intérim, à effet de signer tous les actes relatifs au domaine des crématoriums, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale des Yvelines par intérim, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Myriam BURDIN, Responsable du pôle offre de soins et médico-sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée départementale des Yvelines par intérim et de la Responsable du pôle offre de soins et médico-sociale, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, Adjointe à la responsable du département veille et sécurité sanitaire de la délégation départementale des Yvelines.

Article 7

L'arrêté n° DS-2015/266 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.



Article 8

La Déléguée départementale des Yvelines par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et des Yvelines.

Fait à Paris, le 30 septembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-30-013

ARRETE n° DS-2016/079

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
du Directeur général de l'Agence régionale de santé

Arrêté DS général RAS septembre 2016 - RAA

Ile-de-France

**ARRETE n° DS-2016/079
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre des dites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France

- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux officines de pharmacie aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Christine SCHIBLER, Directrice du pôle établissements de santé
- Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Monsieur Sébastien FIRROLONI, Directeur du pôle ressources humaines en santé
- Madame Claire-Lise BELLANGER-MAUFFRET, Responsable du département financier du pôle établissements de santé
- Madame le Docteur Yolande SOBECKI, pour les arrêtés relatifs aux comités médicaux des médecins hospitaliers relevant de sa compétence

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins et de Madame Christine SCHIBLER, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Anne HEGOBURU, Responsable du département gouvernance des établissements de santé
- Monsieur le Docteur Marc PULIK, Conseiller médical
- Monsieur Ghislain PROMONET, Adjoint à la Directrice du pôle établissements de santé

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à Monsieur Aquilino FRANCISCO, Adjoint au Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins Monsieur Pierre OUANHNON et de Monsieur Aquilino FRANCISCO délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Magali EYMERY, Responsable du service appui à la coordination des soins – réseaux de santé
- Madame le Docteur Béatrice SEVADJIAN, Responsable du service structures d'exercices collectifs
- Madame Séverine ROMIL, Responsable du service permanence des soins ambulatoires
- Madame le Docteur Isabelle JAYET, Conseillère pharmaceutique du Directeur du Pôle
- Madame Séverine TEISSEDRE, Responsable du service transports sanitaires

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins, et de Monsieur Pierre OUANHNON, de Monsieur Aquilino FRANCISCO et de Madame Séverine TEISSEDRE, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à :

- Madame Sabrina SAHLI, Responsable de la cellule juridique du service transports sanitaires

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins et de Monsieur Sébastien FIRROLONI, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Claire HOLIN, Responsable du département de la démographie et usage des titres professionnels
- Madame Fabienne LAFERRERE, Responsable du département des parcours professionnels
- Madame Pérola PESTANA-SPREUX, Responsable du département formations professions de santé

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur de l'autonomie et Directeur par intérim de l'offre de soins et de Madame Claire-Lise BELLANGER-MAUFFRET, la délégation qui leur est conférée est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à :

- Madame Elise PASQUAL, adjointe au responsable du département pilotage financier des établissements de santé

Article 10

L'arrêté n° DS-2016/029 du 13 avril 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 11

Le Directeur par intérim de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 30 septembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Christophe DEVYS

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2016-10-10-004

Arrêté du 10 octobre 2016 portant délégation de signature
à madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la
division des personnels enseignants du rectorat de Créteil



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 10 octobre 2016 portant délégation de signature
à madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants
du rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU l'arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 15 octobre 1986 modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels relevant de la direction des personnels enseignants des lycées et des collèges, ensemble les statuts applicables à ces personnels ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2015091-0007 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière administrative et n°2015091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 12 juin 2015 nommant madame Aude BORDE-COURTIVRON attachée principale d'administration, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil à compter du 22 juin 2015 ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 25 août 2016 affectant madame Isabelle GARNIER-DUVAL attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 octobre 2008 nommant monsieur Vincent ALBAUD, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2010 nommant monsieur Denis ALTHAPARRO, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2011 nommant madame Anouk JACOB-KHARAT, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Cécile CAPIA-CAMBOUNET, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2013 nommant monsieur Emmanuel CARRINCAZEUX, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 21 juillet 2015 nommant monsieur Alain VERRIERE attaché d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;

- VU l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2015 nommant madame Lynda LEHTIHET attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 20 septembre 2016 nommant madame Michèle MERCIER attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 20 septembre 2016 nommant monsieur Daniel DOS SANTOS attaché d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrête rectoral en date du 10 juin 2004 nommant madame Béatrice SMAILI, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 31 janvier 2011 nommant madame Lydia FONTE, SAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2011 nommant madame Valérie MATOULET-CAMMAS, SAENES au rectorat de Créteil à compter du 25 août 2011 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général, délégation de signature est donnée à :

Madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

les arrêtés portant recrutement des auxiliaires et contractuels ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant cessation définitive de fonctions, admission à la retraite, constatation des démissions et constatation de l'abandon de poste ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;

les documents et courriers concernant la paye.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Aude BORDE-COURTIVRON, délégation de signature est donnée

à :

- Madame Isabelle GARNIER-DUVAL, adjointe au chef de division,
- et Monsieur Vincent ALBAUD, adjoint au chef de division et chef de service,

- Mesdames Cécile CAPIA-CAMBOUNET, Anouk JACOB-KHARAT, Lynda LEHTIHET et Valérie MATOULET-CAMMAS,
- et messieurs Denis ALTHAPARRO, Emmanuel CARRINCAZEUX et Alain VERRIERE chefs de service,

- Mesdames Michèle MERCIER et Béatrice SMAILLI,
- et Monsieur Daniel DOS SANTOS, chargés de mission,

- et à Madame Lydia FONTE, adjointe au chef de service de la D.P.E. 2

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes relatifs à la gestion courante des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 25 septembre 2015.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 10 octobre 2016

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE